



Municipalité de Grand-Métis

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 2017-0197, 2017-0198, 2017-0199, 2017-0200 et 2017-0201**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 3 juillet 2017, le conseil municipal a adopté les règlements numéros 2017-0197, 2017-0198, 2017-0199, 2017-0200 et 2017-0201 modifiant divers éléments des règlements de zonage, de lotissement, des conditions d'émission de permis de construction, de construction et des permis et certificats.
- Les règlements modifiant les règlements de zonage et de lotissement n'ont pas fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum.
- Les règlements 2017-0197, 2017-0198, 2017-0199 et 2017-0200 ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 12 juillet 2017.
- Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ces règlements entrent en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Grand-Métis, ce 31^e jour de juillet 2017.

Chantal Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 14h00 heure et 16h00 heure le 31^{ème} jour de JUILLET 2017.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 31^{ème} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2017.

Directrice générale secrétaire trésorière